MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'ombrieres agrivoltaiques au sol sur la commune de Paulx

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SOLEIA 40

Raison sociale: SOLEIA 40

N° SIRET: 82268871900019

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: NASS

Prénom(s): Xavier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale agrivoltaique sur la commune de Paulx. La surface des parcelles concernees (A 716, 719) est de 38 814 m2. Le terrain est en etat de friche agricole depuis plusieurs annees (au moins 15 ans), mais il est quelques fois entretenu par son proprietaire pour diverses raisons (securite incendie, entretien en zone agricole, lutte contre le developpement des especes nuisibles). Il n'y a aucune declaration a la PAC depuis plus de 15 ans. Comme on peut le voir sur les photos en annexe 4, le site est en herbe aujourd'hui sur la majeure partie des parcelles. Il y a un petit massif forestier (cf. carte forestiere IGN : Foret fermee a melange de feuillus preponderants et coniferes) au nord ouest de la parcelle A 716. Ce dernier sera conserve et aucune implantation, chemin ou autres constructions ne passera dans ce perimetre. Dans le cadre du projet, les caracteristiques de l'implantation des panneaux permettent en effet de coupler production electrique et production agricole car elle repondent aux conditions du decret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au developpement de l'agrivoltaisme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaiques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers

4.2 Objectifs du projet

Le developpement des energies renouvelables est un enjeu majeur de notre epoque, les objectifs fixes par l'Etat en la matiere sont tres ambitieux pour permettre la neutralite carbone en 2050 (PPE et SNBC). Cela se traduit egalement au niveau des territoires et des regions qui souhaitent accroitre leur part d'ENR dans l'energie finale consomee (SRADDET). Cela passe evidemment par le developpement du photovoltaique et la mobilisation de tous les segments: toitures, ombrieres, sol, agrivoltaisme. L'objectif du projet agrivoltaique est donc multiple, redevelopper une activite agricole sur un terrain qui a perdu son usage, produire de l'electricite renouvelable et preserver l'environnement. La partie non couverte par les panneaux photovoltaiques (petit boisement de feuillus et coniferes et les abords) est totalement eviter par le projet et integre une mesure de gestion sur la duree de vie de la centrale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront encadres par des equipes specialisees qui veilleront au bon deroulement du chantier et au respect des engagements pris dans le dossier. JP Energie Environnement (partenaire de la Caisse des Depots) dispose d'un service construction et d'un service environnement propre a l'entreprise.

Pour ce chantier, aucun nivellement ou terrassement (a l'exception des surfaces tres limitees des pistes et du local technique) n'est a prevoir, les etapes de realisation des travaux sont donc les suivantes :
1) pose de la cloture peripherique et du portail et renforcement de la haie existante.
2) amenagement de la piste de circulation.
3) realisation des fondations (pieux ou vis).
4) realisation de la tranchee et pose des cables electriques et des onduleurs.
5) realisation d'une plateforme compactee pour l'accueil du local technique.
6) pose des structures et des panneaux photovoltaiques.
7) gestion et retrait des dechets de chantier.

Un perimetre de securite sera etabli pour signaler les zones a eviter (haies et massif boise). Pour ce qui est du raccordement, il s'effectuera preferentiellement en piquage ou en coupure au niveau de la ligne HTA existante qui se situe dans le hameau au nord des parcelles (cf. annexe

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de la phase d'exploitation, les interventions sur le site sont strictement limitees a la maintenance legere du parc. Cela consiste a une ou deux interventions par an afin de controler le bon fonctionnement du local technique et l'etat general du site, verifier les dispositifs photovoltaiques et les changer en cas de panne, nettoyer les panneaux si necessaire et entretenir la pousse de la vegetation. La frequentation du site en phase d'exploitation est tres faible par les equipes de JPee. Cependant, un agriculteur sera en charge de l'exploitation du terrain et utilisera les parcelles pour de la pature ou faire de la ressource fourragere par exemple.

A l'issue de l'exploitation prevue, l'ensemble des constructions, installations et equipements seront demanteles et suivront une filiere agreee pour leur recyclage. Les terrains seront alors remis en etat et une nouvelle solution de valorisation de ces terrains pourra alors etre etudiee en concertation avec la collectivite locale et la reglementation en vigueur. Le demantelement en fin d'exploitation se fera en fonction de la future utilisation du terrain. Ainsi, il est possible que, a la fin de vie des modules, ceux-ci soient simplement remplaces par des modules de derniere generation, ou que la centrale soit reconstruite avec une nouvelle technologie, ou que les terrains redeviennent vierges de tout amenagement. Ce sera le choix du proprietaire. Il est important de souligner le caractere reversible de cet amenagement. En effet, si le proprietaire decide d'arreter l'exploitation de la centrale pour des raisons techniques ou economiques, que ce soit au bout de 10, 30 ou 50 ans..., l'installation photovoltaique est entierement demantelable, les

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procedure de declaration prealable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee projet	(2,1, ha)
Puissance pressentie	(1,15, MWc)
Nombre de modules	(1736, panneaux)
Surface impermeabilisee	(inferieure a 100, m2)
Espacement entre les tables	(6,5, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : la Breille

Lieu-dit :

Localité : la Breille 44270 Paulx

Code postal : 44270 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°45'38"O Lat. : 46°58'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Terrain situe en zone A du PLU de la commune de Paulx, approuve le 18 juin 2020 et applicable depuis le 6 juillet 2020.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Aujourd'hui, le site ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation. D'apres le Reseau Partenarial des Donnees sur les Zones Humides, aucune zone humide effective n'est presente sur le site d'implantation de Paulx. Comme indique dans la demande de complements, les donnees de pre-localisation des zones humides 2023 avec seuil permettent d'identifier la
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le chantier sera consommateur d'eau pour differentes activites : base de vie (alimentaire, sanitaire), nettoyage des engins. Toutefois, aucun prelevement ne sera opere au milieu naturel. En phase d'exploitation, les modules seront nettoyes naturellement par les eaux de pluie. Si besoin etait, les modules seraient laves par brosse mecanique avec de l'eau pure.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drain ne sera mis en place. Aucun prelevement dans les masses d'eau souterraine ne sera opere. La presence des panneaux n'est pas de nature a engendrer une quelconque pollution (support sans graissage).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	L'exploitation de la centrale ne necessitera aucun raccordement aux reseau d'eau potable ou d'assainissement (maintenance occasionnelle).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le boisement au nord/ouest de la parcelle A 716 sera conserve et preserve. Toutes les haies et leurs abords seront conservees et gerees pour garder de la continuite ecologique. Le projet prevoit de s'implanter sur une zone en herbe entretenue. Par retour d'experience sur d'autres projets avec des
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes car les caracteristiques techniques du projet respectent les conditions enoncees dans l'arrete du 29 decembre 2023 definissant les caracteristiques techniques des installations de production d'energie photovoltaique exemptees de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Les mesures prevues en cas d'incendie sont celles relatives au SDIS 44. Nous les avons consulte en amont sans retour de leur part.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase exploitation, une maintenance occasionnelle de la centrale sera effectuee (vehicule leger, maintenance occasionnelle). En phase chantier, des deplacements de poids lourds, d'engins et de vehicules de personnel seront effectues. Les trafics seront repartis durant la journee, aux heures d'ouverture du chantier (7h-18h). Il est egalement bon de rappeler que les alentours sont frequentes regulierement par des agriculteurs et que le trafic en
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Des bruits seront generes uniquement pendant la phase de travaux (bruits du chantier et vehicules). Seul les onduleurs ou le transformateur emettent un niveau sonore audible (systeme de refroidissement), a proximite directe
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En phase chantier, des deplacements de poids lourds et d'engins seront effectues, engendrant de fait quelques vibrations tres ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucun eclairage ne sera mis en place durant la phase exploitation de la centrale. Un eclairage ponctuel est a prevoir en cas d'extreme necessite durant la phase chantier
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Hormis les emissions generees par les vehicules motorises en particulier durant la phase chantier (vehicules legers, engins et poids lourds), aucun rejet dans l'air n'est attendu. La maintenance (vehicule leger) en phase exploitation ne sera qu'occasionnelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	L'eau reccueillie sur les panneaux s'ecoulera dans les espaces entre les modules et en partie basse des tables. Les modules ne seront pas jointes les uns aux autres (l'eau pourra s'ecouler entre eux et il y aura peu d'acceleration de l'eau de pluie). Le coefficient de ruissellement du terrain restera inchange.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet ne trouble pas le paysage car eloigne des habitations et cache par des arbres. Il sera de plus, bien integre dans son environnement paysager. La zone d'implantation du projet est a distance de tout patrimoine bati ou archeologique recense.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Aucun conflit d'usage des sols n'est attendu. Au contraire, le site qui n'a pas de valorisation actuelle va revenir dans le giron des terres agricoles, pourra etre declare a la PAC et va pouvoir etre exploite pendant plusieurs dizaines d'annees avec un contrat de type bail rural a clauses agrivoltaiques ou equivalent.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux : Adaptation du projet afin d'eviter l'ensemble des zones de sensibilites ecologiques. Mise en place de balisages preventifs en phase chantier. Le planning des travaux sera adapte afin de commencer les travaux lourds avant la periode de nidification. Supervision des travaux par un responsable chantier, mise en oeuvre d'un plan de circulation sur le site et son acces, mise en oeuvre d'une charte "chantier propre", systeme d'assainissement autonome, containers de tri des dechets, installation d'une cloture en maille souple avec des passages pour la petite faune et d'un portail privatif d'acces a double vantaux, sensibilisation du personnel de chantier aux risques, vitesse de circulation limitee a l'approche du chantier et sur zone, engins en bon etat de fonctionnement, kits anti-pollution a disposition, interdiction de tout rejet au milieu naturel, absence d'eclairage la nuit, limitation des horaires d'ouverture et de fermeture de chantier (plage comprise entre 7h et 18h).

Phase exploitation : Maintenance occasionnelle et aux heures et jours ouvres, aucun nettoyage des surfaces, aucune utilisation de produit phytosanitaire, aucun conflit d'usage des sols, suivi des parametres de la centrale, presence d'extincteurs adaptes au risque a proximite des onduleurs,..

Des elements complementaires sont disponibles dans l'annexe volontaire - description du projet de centrale agrivoltaique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'aucune evaluation environnementale n'est necessaire pour ce projet aux vues de son taux d'occupation du sol tres faible et de la hauteur des panneaux, de la surface concernee (2,1 ha de surface cloturee dont 0,91 ha de surface exclue avec la mise en place de tourniere de 12m), de l'historique du site (terrain en herbe et entretenu) et des mesures prises pour preserver l'environnement. En effet, les espaces naturels presents pouvants revetir des enjeux plus importants pour la biodiversite (haies, abords des haies et massif boise) seront preserves. En ce qui concerne le paysage, le site est totalement masque et aucune perception visuelle n'est possible depuis l'exterieur.
Enfin, durant l'exploitation de la centrale, les impacts sur l'environnement sont nuls.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom TRICOT

Prénom Ralph

Qualité du signataire Responsable du developpement photovoltaique C

À Nantes

Fait le 23-01-2025

Signature du (des) demandeur(s)